

COMMUNE DE
CORSIER-SUR-VEVEY

PLAN D'AFFECTATION COMMUNAL

PLAN D'AFFECTATION DE LA COMMUNE

Approuvé par la Municipalité
Corsier-sur-VEVEY, le
Syndique
A. Rouge

Secrétaire
B. Darnière

Soumis à l'enquête publique
du
Au nom de la Municipalité
Syndique
A. Rouge

Secrétaire
B. Darnière

Adopté par le Conseil communal
Corsier-sur-VEVEY, le
Président

Secrétaire

Approuvé par le Département compétent
du Canton de Vaud
Lausanne, le
La Chèvre du Département

Entré en vigueur le

Dossier n°

2027

Versión du

14.05.2025

PLANEL

LAUSANNE

Restrictions de droit public relevant de la procédure LATC

Généralités

- Périmètre du plan d'affectation communal
- Périmètre du plan d'affectation du village

Zones d'affectation

- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT B
- Zone d'habitation de très faible densité 15 LAT C
- Zone affectée à des besoins publics 15 LAT - lettre d'identification
- Zone d'activités économiques 15 LAT
- Zone de verdure 15 LAT A
- Zone de verdure 15 LAT B
- Zone de desserte 15 LAT
- Zone de desserte 18 LAT
- Zone agricole 16 LAT
- Zone agricole protégée 16 LAT
- Zone viticole 16 LAT
- Zone viticole protégée 16 LAT
- Zone des eaux 17 LAT
- Aire forestière 18 LAT - à titre indicatif - art. 1 LVLfo
- Autres zones superposées : Aire forestière 18 LAT - à titre indicatif - art. 1 LVLfo

Contenus superposés

- Parcelles concernées par la disponibilité des terrains à bâtir - art. 52 LATC
- Espace réservé aux eaux - O'Eaux art. 41 a
- Secteurs de protection du site bâti 17 LAT B
- Secteurs de protection de la nature et du paysage 17 LAT - biotopes
- Secteurs de protection de la nature et du paysage 17 LAT - zones-tampons

Restriction de droit public relevant de procédures liées à la LATC

- Limites des constructions radiales
- Limites forestières statiques en zone à bâtir - art. 24 LVLfo
- Distances par rapport à la forêt - bande inconstructible depuis la limite forestière statique

Éléments relevant d'autres procédures ou mentionnés à titre indicatif

- Itinéraires cantonaux de randonnée pédestre - tracés indicatifs
- Itinéraires Suisse-mobilité à vélo - tracés indicatifs
- Monuments culturels : objets notés 1 au recensement architectural
- Monuments culturels : objets notés 2 au recensement architectural
- Monuments culturels : objets notés 3 au recensement architectural
- Monuments culturels : objets notés 4 au recensement architectural
- Monuments culturels : objets inscrits à l'inventaire, objets classés MH
- Monuments culturels : objets inscrits à l'INIV
- Voie de communication historique d'importance nationale - tracé avec substance
- Objets portés à l'inventaire cantonal des monuments naturels et des sites - n° d'identification
- Zone de protection des eaux, à titre indicatif
- Sites pollués
- Périmètre de consultation OPAM

PLAN GENERAL D'AFFECTATION

Echelle 1/5'000

